

La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : commission communication

N°57 - Juin 2015

✳ VIE FÉDÉRALE P.1

- Remerciements
- Prévention dopage
- Campagne discrimination

✳ PRATIQUES SPORTIVES P.2

- Inscription en ligne
- RC 2015 : rappel licences

✳ JEUNES P.3

- Écoles CO et CFC
- Challenge écoles CO



VIE FÉDÉRALE

QUESTIONNAIRE SITE FÉDÉRAL: MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

La fédération remercie les 692 licenciés qui ont participé au questionnaire sur la refonte du site Internet fédéral.

Le questionnaire est maintenant clôturé et vos réponses sont en cours d'analyse. À l'issue de ce premier bilan, des groupes de travail spécifiques seront mis en place pour travailler sur le cahier des charges du futur site Internet, en tenant compte de votre retour d'expérience et de vos remarques. La mise en ligne du nouveau site est prévue pour 2017. D'ici là, patience...

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DU DOPAGE

Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a élaboré un nouveau « plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes » pour la période 2015-2017. Il se substitue au plan national 2013-2016.

[Télécharger le plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes 2015-2017](#)

CAMPAGNES DE PRÉVENTION CONTRE LA DISCRIMINATION

Dans le cadre du plan d'actions « Citoyens du sport », le ministère chargé des sports lance une série de quatre campagnes de sensibilisation visant la lutte contre les discriminations dans le sport. Destinées aux acteurs du sport (pratiquants, dirigeants et supporters) et au grand public, ces campagnes permettront de traiter l'ensemble des discriminations au travers d'affiches et de supports vidéo.

La première campagne porte sur la lutte contre l'homophobie. Afin que la campagne puisse être relayée au plus grand nombre, vous avez la possibilité de diffuser sur votre site Internet les vidéos réalisées avec les sportifs, et de télécharger les visuels ci-dessous et d'y apposer votre logo en faisant la demande auprès du bureau de la communication du ministère des Sports (com@ville-jeunesse-sports.gouv.fr).

Pour plus d'informations concernant la campagne de prévention, nous vous invitons à télécharger la [lettre du Directeur des sports](#) et/ou consulter le site Internet www.sports.gouv.fr/CoupeSifflet.



La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : commission communication

N°57 - Juin 2015

✖ VIE FÉDÉRALE P.1
Remerciements
Prévention dopage
Campagne discrimination

✖ PRATIQUES SPORTIVES P.2
Inscription en ligne
RC 2015 : rappel licences

✖ JEUNES P.3
Écoles CO et CFC
Challenge écoles CO



PRATIQUES SPORTIVES

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS 2015 : RAPPEL CONCERNANT LES LICENCES

Les clubs de la FFCO ne peuvent délivrer d'adhésion club à une personne, sans lui délivrer de licence. La course d'orientation est un sport organisé en compétitions selon des catégories d'âge. Tout championnat attribuant des titres et tout classement en coupe de France a une valeur compétitive en référence à une catégorie d'âge.

La licence FFCO toute compétition est annuelle et unique. Elle permet de participer à toutes les compétitions, quelque soit la spécialité, dans la catégorie inscrite sur la licence (cf. art. XII.3). Le coureur fait le choix de la catégorie dans laquelle il veut courir en début d'année. Cette catégorie est sa catégorie d'âge ou une catégorie de surclassement simple ou double, obtenu avec le certificat médical de surclassement correspondant (cf. art. XII.4).

Pour certaines compétitions et catégories d'âge, il peut exister plusieurs classes d'âge, Élite (E), A, B ou Court (C). Dans ces cas, le coureur a le choix de la classe de sa catégorie de licence.

Exemple : un coureur en catégorie H21, a le choix toute l'année de courir selon sa convenance en A ou E.

Cas des championnats de France de course d'orientation à pied « Jeunes » et « Élite » de sprint et de moyenne distance : il n'existe que deux catégories sur ses deux championnats de France. Les règles sont les suivantes : chaque coureur court dans la catégorie Jeunes ou Élite en fonction de son âge réel :

- catégorie « Jeunes » : de 13 à 18 ans (D/H 14 - D/H18) pour le championnat de France de sprint
- catégorie « Jeunes » : de 15 à 18 ans (D/H 16 - D/H18) pour le championnat de France de moyenne distance
- catégorie « Élite » : 19 ans et + (D/H 20 et +) pour les championnats de France de sprint et de moyenne distance

Exemple : un coureur de 18 ans surclassé en D/H20E court les courses de qualifications et le championnat en catégorie « Jeune ».

Cas des courses de niveau régional organisées par circuit de couleur (cf. art. II.2) : comme précisé dans le règlement des compétitions, afin de favoriser l'accès à notre sport au niveau local, la fédération a mis en place une organisation des compétitions par niveau de compétences au niveau régional. Chacun peut ainsi choisir son circuit (de couleur) à sa convenance à chaque compétition.

Tous les championnats (départementaux et régionaux), qualificatifs et attribuant des titres, doivent se courir dans le circuit correspondant à sa catégorie de licence.

COURSES NON-CN : INSCRIPTION EN LIGNE

Dorénavant, les courses non-inscrites au classement national peuvent profiter du système d'inscription en ligne de la FFCO contre un tarif forfaitaire de 100 euros.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : commission communication

N°57 - Juin 2015

✳ VIE FÉDÉRALE P.1
Remerciements
Prévention dopage
Campagne discrimination

✳ PRATIQUES SPORTIVES P.2
Inscription en ligne
RC 2015 : rappel licences

✳ JEUNES P.3
Écoles CO et CFC
Challenge écoles CO



JEUNES

ÉCOLES DE CO ET CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CFC

Sur proposition de la commission jeunes, le comité directeur du 30 mai dernier a décidé de conserver, pour le CFC 2016, les mêmes critères que pour le CFC 2015. Les critères objectifs sont repoussés au CFC 2017, principalement pour donner plus de temps aux clubs pour former des moniteurs. Le document fédéral « Écoles de course d'orientation, critères de labellisation », ainsi que le règlement des compétitions seront mis à jour en conséquence.

CHALLENGE DES ÉCOLES DE COURSE D'ORIENTATION

Afin de mettre plus d'écoles de course d'orientation en compétition pour le trophée toutes catégories, le cahier des charges est modifié pour prendre en compte deux équipes au lieu de trois (article « Challenge école de CO toutes catégories », page 6).

Texte actuel :

« L'école de CO doit avoir une équipe inscrite dans chaque catégorie d'âge. L'école de CO gagnante est l'école qui totalise le moins de points sur la somme des places réalisées sur l'ensemble des 3 catégories. »

Remplacé par :

« L'école de CO doit avoir une équipe inscrite **dans au moins 2 catégories d'âge**. L'école de CO gagnante est l'école qui totalise le moins de points sur la somme des places **de ses 2 meilleures équipes sur 2 catégories différentes**. »